

A/ Synthèse

L'analyse des crimes et des délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020 (cf. encadré p.12) permet de dresser le bilan de l'évolution de la délinquance en France, par rapport à l'année 2019 et aux années antérieures. Ce bilan complète et affine la première photographie de la délinquance en 2020 publiée le 28 janvier 2021 dans l'[Interstats Analyse n°32](#). Le présent rapport replace les évolutions récentes des indicateurs de la délinquance dans leurs tendances de long terme, et fournit des analyses complémentaires, notamment sur la répartition territoriale des violences intrafamiliales et des autres coups et blessures volontaires (hors cadre familial), et sur la caractérisation (âge, sexe, nationalité) aussi bien des victimes déclarées que des auteurs présumés (mis en cause). En outre, ce bilan propose une fiche dédiée à l'analyse des territoires ultramarins, ainsi que deux éléments d'éclairage sur la délinquance enregistrée en 2020 : l'évolution des délais d'enregistrement des crimes et délits et l'analyse de la délinquance pendant les périodes de confinement sanitaire.

Comme chaque année, une approche complémentaire est systématiquement fournie avec les résultats de l'enquête de victimation *Cadre de vie et sécurité* (CVS) réalisée par l'Insee, en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), auprès d'un échantillon de la population (cf. *Sources et Méthodes*) : cette enquête permet de collecter de l'information sur les victimes d'infractions, y compris celles qui n'ont pas été comptabilisées par les forces de sécurité parce qu'elles n'ont pas déposé plainte, n'ont pas été identifiées, ou ont été victimes d'atteintes qui n'ont pas été qualifiées pénalement au regard de la loi. Les données les plus récentes de l'enquête CVS présentées dans cet ouvrage portent sur l'édition 2019 et donc sur la victimation de l'année 2018, l'édition 2020 de l'enquête (sur la victimation de 2019) n'ayant pu être menée à bien par l'Insee compte tenu des restrictions sanitaires.

Homicides enregistrés par les services de police et de gendarmerie : baisse en 2020

En 2020, le nombre de victimes d'**homicides** est en baisse (-17 victimes par rapport à 2019) et s'élève à 863 victimes, dont 7 en lien avec un attentat terroriste.

Au niveau régional, le taux d'homicides par habitant est plus élevé dans les régions Corse et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (respectivement 3 pour 100 000 habitants et 2 pour 100 000 habitants). Parmi les victimes, un peu moins d'un tiers d'entre elles sont des femmes, sachant que les classes d'âges les plus touchées sont les 15-29 ans et les 30-44 ans. De même, les personnes mises en cause sont majoritairement des hommes avec une nette surreprésentation des 18-29 ans.

En 2020, très légère hausse des coups et blessures volontaires enregistrés, en lien avec celle plus importante des violences intrafamiliales

Le nombre de victimes de **coups et blessures volontaires sur personnes de quinze ans ou plus** enregistrées par les services de sécurité augmente très légèrement en 2020 (+ 1 %) après des hausses très marquées en 2018 et 2019 (+8 % pour chacune de ces années). Parmi les victimes de coups et blessures volontaires, le nombre de victimes de **violences intrafamiliales** enregistrées continue fortement de s'accroître en 2020 (+9 % après des hausses de +10 % en 2018 et +14 % en 2019). En revanche, dans le contexte de la crise sanitaire, le nombre de victimes d'autres coups et blessures volontaires diminue nettement en 2020 (-7 %), alors qu'il avait augmenté en 2018 (+ 6 %) et en 2019 (+4 %) mais plus modérément que les violences intrafamiliales.

En 2020, le nombre de coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus dépasse les 260 000 victimes. Pourtant, ce chiffre sous-estime le phénomène des violences puisque selon les enquêtes de victimation, malgré la gravité de ce type d'actes de délinquance, la majorité des victimes ne déclarent pas les faits dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie : selon l'enquête CVS, sur la période 2016-2018, moins d'un quart des victimes de violences physiques exercées par un auteur qui n'appartient pas ou plus à leur ménage ont formellement déposé plainte dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.

Les communes rurales et les petites agglomérations sont relativement moins épargnées dans ce domaine de délinquance : l'écart avec les zones les plus touchées est moins important que pour d'autres catégories d'infractions. Entre 2019 et 2020, les coups et blessures volontaires sur les personnes de 15 ans ou plus enregistrés par les forces de sécurité ont nettement augmenté dans certaines régions dont le nombre de victimes enregistrées par habitant est inférieur à la moyenne nationale, notamment en Bretagne, en Corse ou en Nouvelle-Aquitaine. À l'inverse, d'autres régions qui affichent des taux plus élevés que la moyenne métropolitaine connaissent une baisse des enregistrements de victimes en 2020 comme les Hauts-de-France ou Paris et sa petite couronne. Parmi les victimes de coups et blessures volontaires enregistrées, la baisse du nombre de victimes en dehors du cadre familial est - selon les départements - compensée ou limitée par la hausse du nombre de victimes de violences intrafamiliales. En effet, le nombre de violences intrafamiliales enregistrées en 2020 augmente fortement par rapport à 2019 dans la quasi-totalité des départements métropolitains, à l'exception notamment de Paris.

Près de six victimes de coups et blessures volontaires enregistrées sur dix sont des femmes. Ces dernières sont plus exposées que les hommes à ce type de violence à l'âge adulte, tandis que les garçons mineurs sont plus concernés que les filles mineures. Et si les femmes sont largement majoritaires parmi les victimes de violences intrafamiliales enregistrées (85 %), environ deux tiers des victimes de coups et blessures volontaires enregistrés en dehors du cadre familial sont des hommes. Les auteurs présumés de coups et blessures volontaires sont à 85 % des hommes, respectivement 87 % dans le cadre intrafamilial et 83 % hors cadre intrafamilial. Les trois-quarts des mis en cause pour violences intrafamiliales ont plus de 30 ans, alors que pour les violences hors cadre familial, les mis en cause sont répartis à égalité entre les moins de 30 ans et les 30 ans et plus.

Les violences sexuelles enregistrées et en particulier les viols augmentent en 2020

En 2020, le nombre de victimes de **violences sexuelles** enregistrées par les services de sécurité a poursuivi la hausse (+3 %) observée les années précédentes. Dans le contexte de la crise sanitaire, cette augmentation est néanmoins beaucoup moins forte qu'en 2018 (+19 %) et 2019 (+12 %). Alors que la forte hausse observée ces dernières années pour les viols et tentatives de viols enregistrés par la police et la gendarmerie se poursuit en 2020 (+11 %), les autres agressions sexuelles sont en baisse en 2020 (-3 %) après des hausses en 2019 et 2018.

L'augmentation sensible des violences sexuelles enregistrées ces dernières années s'explique notamment par une évolution du comportement de dépôt de plainte des victimes, dans le climat des différents mouvements sur les réseaux sociaux ayant favorisé la libération de la parole des victimes. En outre, l'augmentation des violences sexuelles enregistrées s'inscrit dans un contexte d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services (formations spécifiques, organisations adaptées, intervenants médico-sociaux,...). À noter dans ce contexte que la part des victimes ayant porté plainte pour des faits datant de plus d'un an a augmenté ces dernières années : de 31 % en 2016 à 39 % en 2020. En particulier, le nombre de victimes ayant déclaré des faits commis plus de cinq ans auparavant a plus que doublé entre 2016 et 2020.

Néanmoins, le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées, s'il atteint un point haut en 2020 (près de 55 000 dont plus d'un quart dans le cadre intrafamilial), sous-estime encore largement le phénomène : d'après l'enquête CVS, sur la période 2016-2018, un peu moins d'une victime de violences sexuelles sur six a déposé plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie. Par ailleurs, il est vraisemblable que les chiffres de l'enquête CVS sous-estiment aussi le nombre réel de victimes : certaines personnes interrogées peuvent hésiter, malgré le caractère anonyme de l'enquête, à décrire ce type de violences.

Le nombre de violences sexuelles enregistrées par les services de sécurité rapporté au nombre d'habitants dépend peu de la taille des agglomérations : il n'est que légèrement moins élevé dans les petites villes et les zones rurales que sur le reste du territoire. L'Île-de-France et les Hauts-de-France, où les violences sexuelles sont plus souvent enregistrées, sont les deux régions qui affichent une baisse en 2020 par rapport à 2019.

Plus de la moitié des victimes de violences sexuelles enregistrées sont des mineurs. Les filles comme les garçons connaissent un pic de violences sexuelles dès l'enfance. Alors que la proportion de victimes de ce type de violences décroît fortement ensuite chez les hommes, elle progresse jusqu'à un second pic pour les filles, à l'adolescence et au début de l'âge adulte avant de décroître lentement à partir de 30 ans.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les vols, les cambriolages de logements et les dégradations reculent très nettement en 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19, ayant donné lieu notamment à des mesures exceptionnelles de confinement de la population, les indicateurs

de la délinquance enregistrée présentent des évolutions très atypiques depuis mars 2020. En particulier, certaines formes de délinquance ne peuvent pas autant s'exercer dans un contexte de confinement ou de couvre-feu qu'en situation habituelle. Plusieurs indicateurs enregistrent ainsi de très nets reculs en 2020 : les **vols sans violence contre des personnes** (-24 %), les **cambrillages de logements** (-20 %), les **vols violents sans arme** (-19 %), les **vols d'accessoires sur véhicules** (-18 %), les **vols dans les véhicules** (-17 %), les **vols de véhicules** (-13 %), les **destructions et dégradations volontaires** (-13 %) et les **vols avec armes** (-8 %).

Ces différentes formes de délinquance ne sont pas réparties de la même manière sur le territoire. Les faits enregistrés sont très concentrés dans les grandes agglomérations pour les vols avec armes, les vols avec violence et les vols sans violence contre des personnes. La répartition est en revanche plus homogène pour les vols liés aux véhicules, les cambriolages de logements et les destructions et dégradations volontaires. Mais pour toutes ces formes de délinquance, des baisses sont constatées en 2020 sur la quasi-totalité de la France métropolitaine. Quelques territoires font néanmoins exception et enregistrent des hausses : la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et la Bretagne pour les vols avec armes, la Côte-d'Or pour les vols violents sans arme, la Haute-Corse et la Gironde pour les cambriolages de logements, le Doubs et le Bas-Rhin pour les vols dans les véhicules, le Val-de-Marne pour les vols d'accessoires sur véhicules et la Lozère pour les vols de véhicules et les destructions et dégradations volontaires.

Malgré quelques évolutions spécifiques à la période du premier confinement sanitaire (moins de jeunes impliqués qu'habituellement), les profils des victimes et des auteurs présumés sont globalement stables. Les jeunes sont fortement représentés parmi les auteurs présumés dans la délinquance d'acquisition : en particulier, 45 % des auteurs présumés de vols violents sans arme sont mineurs et 40 % pour les vols de véhicules. Les vols avec ou sans violence concernent aussi les jeunes en tant que victimes : ces vols touchent les personnes dès l'adolescence et les jeunes adultes sont les plus exposés. Même si elles restent minoritaires parmi les auteurs présumés pour les différents indicateurs de la délinquance enregistrée, les personnes de nationalités étrangères y sont globalement surreprésentées : leur part parmi les auteurs présumés est plus importante que leur part dans la population résidant en France métropolitaine. Les personnes de nationalités étrangères sont également surreprésentées parmi les victimes de certains types de faits, en particulier les vols avec armes, les vols violents sans arme et les vols sans violence contre des personnes.

Les escroqueries enregistrées par les services sont légèrement orientées à la hausse en 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire, les **escroqueries** enregistrées par les services de sécurité augmentent très légèrement en 2020 (+1 %) après une hausse très marquée en 2019 (+11 %). En fin d'année 2020, le nombre d'escroqueries enregistrées est au-dessus de son niveau observé avant le premier confinement, dans le prolongement de sa tendance d'avant crise sanitaire.

La tendance de forte progression sur longue période des escroqueries constatée dans les données administratives des services de sécurité se retrouve dans les résultats de l'enquête CVS sur les escroqueries bancaires : la proportion de ménages qui déclarent avoir été victimes de débit frauduleux sur leur compte bancaire a plus que doublé entre 2010 et 2018. Sur la période 2016-2018, un peu moins d'un quart des ménages victimes d'escroqueries bancaires ont déposé plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie.

Les victimes d'escroqueries enregistrées sont plutôt de jeunes adultes : la victimisation des personnes physiques est significative à partir de 18 ans, elle culmine à 19 ans puis tend à décroître lentement avec l'âge. Les auteurs présumés d'escroqueries enregistrées sont majoritairement des hommes (68 %) mais la proportion de femmes est très supérieure à celles observées pour d'autres formes de délinquance.

Les territoires ultramarins restent globalement plus exposés que la métropole aux infractions violentes mais présentent des dynamiques variées en 2020

Dans les **Outre-mer (selon le périmètre élargi Drom et Com)**, comme en métropole, les vols violents, les vols sans violence et les cambriolages de logements diminuent en 2020 alors que le nombre de victimes de coups et blessures volontaires dans le cadre intrafamilial augmente dans le contexte de la crise sanitaire. Les victimes de coups et blessures volontaires enregistrées, et surtout celles de violences intrafamiliales (hors Mayotte) sont particulièrement nombreuses en Outre-mer relativement à la population. Les territoires ultramarins présentent toutefois des dynamiques variées, qui sont décrites dans un chapitre de ce rapport.

Encadré

Bilan annuel 2020 des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie

1. Nombre de faits constatés par la police et la gendarmerie et taux d'évolution annuelle

	Nombre de faits constatés (cumul annuel)					Variation (A/A-1) (en %)			
	2020	2019	2018	2017	2016	2020	2019	2018	2017
Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort)	863	880	845	825	892	-2	+4	+2	-8
Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)	260 500	258 400	238 600	221 300	213 200	+1	+8	+8	+4
- <i>Violences intrafamiliales</i>	131 200	119 800	104 700	95 000	94 200	+9	+14	+10	+1
- <i>Autres coups et blessures volontaires</i>	129 300	138 600	133 900	126 300	119 000	-7	+4	+6	+6
Violences sexuelles	54 800	53 200	47 400	39 800	35 800	+3	+12	+19	+11
- <i>Viols et tentatives de viols</i>	24 800	22 300	18 800	15 900	14 100	+11	+19	+18	+13
- <i>Autres agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel)</i>	30 100	30 900	28 700	23 900	21 700	-3	+8	+20	+10
Vois avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination)	6 900	7 500	7 500	8 400	8 600	-8	-1	-10	-3
Vois violents sans arme	63 700	78 700	80 500	86 200	90 500	-19	-2	-7	-5
Vois sans violence contre des personnes	543 700	715 700	695 400	705 800	699 800	-24	+3	-1	+1
Cambriolages de logements	185 600	231 900	231 800	246 400	241 200	-20	0	-6	+2
Vois de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)	119 700	137 700	140 300	151 800	161 500	-13	-2	-8	-6
Vois dans les véhicules	218 500	262 800	260 600	262 900	262 700	-17	+1	-1	0
Vois d'accessoires sur véhicules	73 200	88 900	93 700	99 700	105 000	-18	-5	-6	-5
Destructions et dégradations volontaires	523 500	602 600	607 300	617 100	623 300	-13	-1	-2	-1
Escroqueries	362 700	359 900	323 100	319 200	311 800	+1	+11	+1	+2

Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, bases des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, marqué par deux périodes de confinement national de la population (du 17 mars au 10 mai et du 30 octobre au 14 décembre), la plupart des indicateurs de la délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie reculent fortement en 2020.

Ainsi, les baisses sont très nettes pour les vols sans violence contre des personnes (-24 %), les cambriolages de logements (-20 %), les vols violents sans armes (-19 %), les vols d'accessoires sur véhicules (-18 %), les vols dans les véhicules (-17 %), les vols de véhicules (-13 %), les destructions et dégradations volontaires (-13 %) et dans une moindre mesure les vols avec armes (-8 %). Ces indicateurs ont enregistré une chute drastique lors du premier confinement et, après être revenus au cours de l'été à des niveaux proches de ceux observés avant la crise sanitaire, ils sont retombés en fin d'année 2020 à des niveaux bien inférieurs à

ceux-ci. Par ailleurs, le nombre d'homicides diminue aussi en 2020 (863 victimes) alors qu'il était en hausse ces deux dernières années.

En revanche, les indicateurs qui enregistraient une forte hausse en 2019 augmentent de nouveau en 2020 mais de manière plus modérée, dans le contexte de la crise sanitaire : les violences sexuelles (+3 % après +12 % en 2019), les escroqueries (+1 % après +11 % en 2019) et les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus (+1 % après +8 % en 2019). La très légère hausse des coups et blessures volontaires résulte de la forte augmentation des violences intrafamiliales enregistrées (+9 %) : hors violences intrafamiliales, les coups et blessures volontaires diminuent nettement en 2020 (-7 %).

2. Taux de dépôt de plainte estimés à partir de l'enquête *Cadre de vie et sécurité*

Taux de dépôt de plainte: proportion de victimes déclarées ayant déposé plainte (en %)	2009-2013	2014-2018	Evolution (en points)
Cambriolages "réalisés"	78	72	-6
Tentatives de cambriolages	32	31	-1
Actes de vandalisme contre le logement	10	11	1
Vols de voiture	92	91	-1
Tentatives de vols de voiture	38	37	-1
Vols à la roulotte (dans la voiture)	48	44	-4
Vols d'accessoires de véhicules (sur la voiture)	17	16	-1
Actes de vandalisme contre la voiture	20	18	-2
Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur	55	55	0
Vols et tentatives de vol de vélos	17	20	3
Escroqueries bancaires ¹	-	25	-
Vols et tentatives de vols avec violence ou menaces	33	40	7
Vols et tentatives de vols sans violence ou menaces	33	32	-1
Violences physiques hors ménage (hors situation de vol)	26	25	-1
Violences sexuelles hors ménage*	8	15	7
Violences physiques ou sexuelles au sein du ménage	11	11	0

1. Le module sur les escroqueries bancaires a été introduit dans l'enquête *Cadre de vie et sécurité* en 2011.

* L'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est faible. La statistique associée n'est donc pas robuste et est seulement fournie à titre indicatif.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires pour les atteintes visant les logements ou les voitures, et personnes sinon de 14 ans ou plus (sauf pour les violences sexuelles et les violences au sein du ménage : 18-75 ans), incident le plus récent dans l'année.

Sources : *Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2010 à 2019*, Insee-ONDRP-SSMSI ; traitements SSMSI.

Les enquêtes annuelles de victimation *Cadre de vie et sécurité* (CVS) donnent un éclairage complémentaire indispensable à l'analyse des données administratives

issues des procédures enregistrées par la police et la gendarmerie. Elles fournissent des résultats sur les faits de délinquance subis par la population, y compris les victimes qui n'ont pas été comptabilisées par les forces de sécurité parce qu'elles n'ont pas déposé plainte, et elles permettent également de mesurer les taux de dépôt de plainte. Ces taux correspondent à la proportion de victimes ayant déclaré avoir déposé plainte dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie. Pour certaines atteintes, les données collectées annuellement ne sont pas suffisantes pour évaluer de façon fiable les taux de dépôt de plainte. Pour pallier cette difficulté, cinq années de collecte ont été cumulées sur les périodes 2009 à 2013 et 2014 à 2018 pour obtenir un échantillon de taille suffisante. Les chiffres présentés dans ce tableau sont les taux de dépôt de plainte estimés en moyenne sur ces périodes et leurs évolutions. Hormis les taux de dépôt de plainte pour violences sexuelles hors ménage dont les effectifs de victimes sont légèrement sous le seuil de diffusion, les autres données permettent de mesurer de manière robuste les comportements de dépôt de plainte des victimes.